

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 607/18 relatif aux comptes communaux de l'année 2017

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 28 mai 2018 à 20h, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

Une fois encore, la commission relève l'excellent travail que la boursière et son équipe réalisent : le rapport détaillé permet d'avoir une excellente visibilité et compréhension sur les comptes ainsi que sur les répartitions entre chaque poste. Le plan comptable communal est basé sur le modèle cantonal MCH1 (Modèle Compte Harmonisé ver1) qui permet ainsi d'avoir des comptes « par nature » uniformisés entre le canton et les communes ce qui est très appréciable pour les statistiques.

Les comptes se soldent avec un excédent de revenus de 33'658 CHF alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 412'800 CHF. Ce résultat positif provient essentiellement de la baisse des taux d'intérêts qui ont été reconduits à des taux inférieurs à 1% pour les emprunts arrivant à échéance en 2017. De plus, certaines dépenses prévues au poste « Biens, services et marchandises n'ont finalement pas été engagées.

A noter qu'aucun amortissement extraordinaire n'a été réalisé cette année

De manière générale, on constate que les comptes deviennent de plus en plus équilibrés avec le budget prévu. Ceci démontre la bonne maîtrise des finances communales qui est essentiellement due au professionnalisme de l'équipe en place et des outils de gestion utilisés.

Un règlement interne fixe également les règles en matière du nombre d'appels d'offre requis en fonction du montant des travaux. Les chefs de service sont également sollicités pour négocier afin de trouver le meilleur ratio qualité/prix.

L'autre bonne nouvelle provient des charges de fonctionnement qui diminuent de 1,7% et des revenus qui augmentent de 0,8%. Il faut cependant relever que le manque de disponibilité et les contraintes (LAT) liées aux zones à construire ne favoriseront pas de nouvelles rentrées d'impôts liées aux transferts immobiliers ni même l'impôt sur les personnes morales.

De ce fait, une stagnation voire une diminution du nombre de contribuables grandsonnois est également à prévoir pour les années à venir.

Même s'il convient d'analyser cet indicateur sur une longue durée, on constate que la marge d'autofinancement (montant que la commune parvient à dégager de son « ménage courant » pour financer ses investissements ou rembourser sa dette) diminue pour la troisième année consécutive pour se situer à 7,9% pour 2017 alors qu'on devrait être au-dessus des 10% pour se situer dans la plage des résultats « moyens ».

Suite à l'augmentation des emprunts et la baisse du nombre de contribuables, l'endettement par habitant passe à 9'169 CHF alors que la moyenne cantonale 2016 se situe à 5'922 CHF. Il faut cependant relever, qu'à terme, un certain nombre de ces investissements seront partiellement remboursés par le biais de taxes, d'impôts ou de locations notamment aux diverses associations intercommunales.

La commission des finances tient à féliciter la Municipalité pour avoir tenu ses engagements « médiatiques » au sujet des surcoûts liés aux fouilles archéologiques. Bien que le Conseil d'Etat semble avoir fait une déclaration positive relative à la mise en place d'une aide financière cantonale on ne peut pas encore s'enthousiasmer sachant que le mode de rétribution n'est pas attendue avant la fin de l'année et qu'il n'y a aucune certitude par rapport à un éventuel effet rétroactif. Le montant annoncé pour cette aide (8 millions) semble également dérisoire en regard des coûts archéologiques cantonaux annuels.

Pour Grandson, il est également à craindre que ces trouvailles archéologiques impactent négativement le prix du m2 dans le secteur « La Cary/Bellevue » si ce dernier devient une zone à bâtir comme planifié dans le PPA.

La commission a ensuite passé en revue le détail des comptes. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport.

Basé sur ce qui précède et au vu du nombre de projets initiés à l'échelle communale, la commission ne peut que recommander une certaine prudence par rapport aux prochains investissements prévus pour la législature 2016-2021. Des inconnues résident notamment dans la participation financière de la nouvelle salle triple ainsi que celles liées aux futurs projets « financiers » cantonaux tels que RIE III, péréquation financière, nouvelle loi sur les finances communales et la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 tels que présentés ;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.



Melissa Margot



Diolinda Hajda



Rachel Miaz



Jean Périllard



Raphaël Party

Bruno Vialatte



Hervé Cornaz (rapporteur)



ANNEXE : commentaires sur les charges par nature des comptes 2017

101.300	Paiement de jetons 2016 en 2017 + tarif horaire a été augmenté en début de législature
102.300	Plus d'heures de travail/représentation + indemnités forfaitaire et de vacation ont été augmentées en début de législature
181	Les cartes journalières CFF rencontrent un vif succès. Le fait d'en avoir maintenant 3 à disposition des citoyens est apprécié
190.318.5.2	Programmes informatiques « clés » (contrôle habitants, gestion salaires, compta, compteur eau) qui deviennent obsolètes en terme de maintenance et mise à jour mais dont le greffe ne peut se séparer aisément -> sentiment d'impuissance par rapport à la société informatique qui envoie ses factures à chaque intervention. Le partage des solutions informatiques avec Yverdon, devrait, à terme, limiter ce genre de désagréments
348.423	Les locations au parking Jean Lecomte ne remplissent pas toutes les espérances budgétaires... Ceci est essentiellement dû à la disponibilité actuelle de places de parc hors parking. A ce stade, il faudra certainement compter sur un amortissement prolongé à 30 ans plutôt que les 20 initialement prévus
420.318.5	Ces frais juridiques et d'enquêtes sont refacturés au propriétaire lors de l'octroi du permis de construire
45	Les exigences de loi qui veulent que les taxes paient les déchets sont majoritairement remplies mais il existe encore quelques inconnues/améliorations possibles par rapport à la gestion des déchets générés par les collectivités telles que écoles, service des travaux, tourisme, etc....
600.427.2 & 3	Idem que rubrique 348.423 -> encore assez de places disponibles sur territoire sans avoir recours aux macarons / parking
610.437	Les amendes d'ordre n'atteignent pas le montant budgété cependant les prestations réalisées par ASP auprès d'autres communes ramènent plus d'argent qu'escompté (cf 610.452).